

PARKING DE L'ESPLANADE DU PARADIS

Du jeudi 24 octobre au lundi 28 octobre 2024



En raison de l'organisation du Slalom automobile des Gaves, des perturbations de stationnement sont à prévoir :

STATIONNEMENT

Le stationnement est interdit aux véhicules autres que ceux liés à la course sur le parking de l'esplanade du Paradis du jeudi 24 octobre 23 h jusqu'au lundi 28 octobre 12 h.

- À compter du vendredi 25 octobre 20 h jusqu'au lundi 28 octobre 12 h, la moitié ouest du parking des camping-cars de l'Arrouza est réservée aux véhicules liés à l'organisation du Slalom des Gaves.
- Samedi 26 octobre et dimanche 27 octobre entre 9 h et 19 h, les véhicules liés à la course sont autorisés à stationner en demi-chaussée le long de la portion de l'avenue Monseigneur Rodhain entre son intersection avec l'avenue du Paradis et celle du pont de l'Arrouza.

CIRCULATION

L'organisateur s'engage à implanter un dispositif composé de bénévoles signaleurs qui permette la circulation alternée des véhicules et à garantir à tout moment l'accès aux riverains, au parking de l'Arrouza ainsi qu'aux véhicules de secours et de services publics.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

